

Seniors

LE DÉPARTEMENT

À VOS CÔTÉS





ÉDITO

Le bien-être de nos aînés est une priorité absolue pour le Conseil départemental. Afin de garantir leur autonomie, mais aussi de leur porter assistance quand cela s'avère nécessaire, nous mettons de nombreux moyens en œuvre pour leur permettre de bien vieillir dans les Alpes de Haute-Provence.



Bien vieillir dans notre département, c'est avant tout vieillir dans des conditions respectant la dignité et le bien-être des personnes. Pour cette raison, nos équipes se mobilisent dans la lutte contre les maltraitements envers les personnes âgées.

Bien vieillir dans les Alpes de Haute-Provence, c'est également bénéficier de toute l'assistance nécessaire quand le quotidien devient trop difficile. À ce moment-là, le Département peut allouer aux seniors des aides destinées à financer différents services : préparation et portage des repas, assistance à domicile, entretien du logement, soins...

Enfin, bien vieillir, c'est aussi vivre dans un cadre sain, agréable et sécurisant. Ainsi, notre priorité est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées. Cependant, nous nous mobilisons également pour améliorer les conditions d'accueil dans les établissements de notre département. Pour ce faire, nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs du territoire pour offrir la gamme de services la plus qualitative possible, notamment pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Destinée à vous aider dans vos démarches, cette brochure vous permettra de mieux comprendre l'action du Département à l'égard des seniors.

Eliane BARREILLE

Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

SOMMAIRE

P.5 LES AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)
L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

P.6 MIEUX VIVRE À DOMICILE

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE
LES SERVICES DE SOINS À DOMICILE
L'ADAPTATION DU LOGEMENT

P.7 VIVRE DANS UN AUTRE CADRE

L'ACCUEIL FAMILIAL
LES ÉTABLISSEMENTS

P.8 LA PRISE EN CHARGE SPÉCIFIQUE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET TROUBLES APPARENTÉS

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT
VIVRE À DOMICILE
L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT

P.9 LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE

P.10 À QUI S'ADRESSER ?

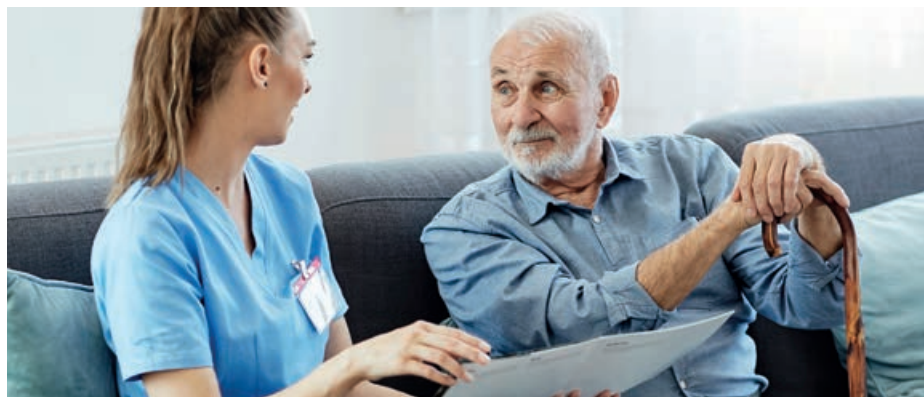
LES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION
GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)
LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS)
LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LES AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT

Préparation des repas, aide à la personne, entretien du logement... Lorsque vos gestes quotidiens deviennent difficiles à accomplir, le Département peut, à votre demande, vous apporter une aide financière pour vous soutenir.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est **une aide mensuelle accordée à une personne âgée en fonction de son niveau de dépendance**. Elle permet de couvrir en partie différents frais : service d'aide à domicile, accueil de jour dans un établissement, hébergement dans un EHPAD... Elle est attribuée sans conditions de ressources, mais son montant varie en fonction de vos revenus.



L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

Si vous ne disposez pas des ressources suffisantes, vous pouvez solliciter une aide financière du Département pour couvrir une partie ou la totalité de vos frais d'hébergement. L'aide sociale à l'hébergement est accordée sous conditions d'âge et de ressources.

QUI CONTACTER ?

- **Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** : coordonnées p.10
- **Les Centres Médico-Sociaux (CMS)** : coordonnées p.10
- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de votre mairie.

Pour plus d'informations ou pour télécharger le formulaire de demande de l'APA, rendez-vous sur **www.mondepartement04.fr**

MIEUX VIVRE À DOMICILE

De plus en plus de personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Plusieurs aides peuvent être sollicitées afin de faciliter votre quotidien.

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Différents services de proximité peuvent vous être proposés en fonction de vos besoins : portage de repas, aide et garde à domicile, téléalarme, soutien aux démarches administratives, accompagnement dans les transports... Ces aides contribuent à rompre l'isolement tout en vous permettant de conserver votre autonomie.

LES SERVICES DE SOINS À DOMICILE

Les personnes âgées dépendantes ou malades peuvent bénéficier de soins à domicile (toilette, habillage, médicaments, pansements...). Ces prestations sont prises en charge par la Sécurité sociale et par votre mutuelle sur prescription médicale.

L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de financements pour adapter votre logement (aménagement de salle de bains, pose de volets roulants, plateforme d'accès...) ou financer certaines aides techniques (barre d'appui, siège de douche...).



BON À SAVOIR :

Le Département n'intervient pas dans les dispositifs de soins à domicile (contacter directement les Services de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD ou les cabinets infirmiers libéraux de votre secteur).

Pour l'adaptation de votre logement, vous pouvez contacter l'association Logiah.

QUI CONTACTER ?

- **Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** : coordonnées p.10
- **Les Centres Médico-Sociaux (CMS)** : coordonnées p.10
- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de votre mairie.
- **Logiah 04** : Montée des Adrechs 04100 Manosque - Tél. 04 92 71 02 34
Courriel : siege@logiah.com

Plus d'informations sur www.mondepartement04.fr

VIVRE DANS UN AUTRE CADRE

Lorsque vous ne pourrez plus ou ne souhaitez plus résider à votre domicile, différentes solutions vous permettront de continuer à vivre dans un environnement rassurant et adapté à vos besoins.

L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est un **mode d'accueil alternatif** entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement. La qualité de l'accueil est garantie par le Département, qui délivre un agrément aux accueillants familiaux. Afin de respecter vos volontés, un contrat obligatoire précise les conditions financières et matérielles de votre accueil.



LES ÉTABLISSEMENTS

Il existe deux types d'établissements :

→ **Les résidences autonomie** : ces résidences hébergent des personnes autonomes ayant besoin d'un cadre sécurisant. Les résidents ont le statut de locataires et disposent d'un logement, de locaux communs et de services collectifs (restaurant, blanchisserie, animations...). Ils peuvent bénéficier de l'APA à domicile.

→ **Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)** : les EHPAD sont des établissements médicalisés qui proposent un accueil en chambre. Ils s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

QUI CONTACTER ?

- **Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** : coordonnées p.10
- **Les Centres Médico-Sociaux (CMS)** : coordonnées p.10
- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de votre mairie.
- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** : BP 229 - Centre administratif Romieu - Rue Pasteur - 04013 Digne-les-Bains - Tél : 04 13 55 88 20

Pour plus d'informations ou pour retrouver l'annuaire des accueillants familiaux, des résidences autonomie et des EHPAD, rendez-vous sur www.mondepartement04.fr

LA PRISE EN CHARGE SPÉCIFIQUE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET DES TROUBLES APPARENTÉS

Les personnes âgées en perte d'autonomie et souffrant d'une pathologie durable (Alzheimer et troubles apparentés) peuvent bénéficier d'une prise en charge pour continuer à vivre à domicile ou être hébergés dans des établissements spécifiques.

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

Il s'agit d'un accueil de jour étendu qui propose des actions d'information, d'écoute et de soutien pour les aidants de personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Cette plateforme propose également des activités et des séjours pour le couple aidant-aidé, afin de favoriser le maintien d'une vie sociale et un climat relationnel apaisé.

VIVRE À DOMICILE

Toute personne âgée en perte d'autonomie souffrant d'une pathologie durable peut bénéficier d'un dispositif d'aide au maintien à domicile ou être accueillie en journée dans un établissement spécialisé.

→ **À domicile** : en complément de l'APA et des services de soins à domicile, une prise en charge par une Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) est possible afin de permettre un maintien à domicile le plus longtemps possible. L'ESA interviendra durant 12 à 15 séances réparties sur 3 mois renouvelables.

→ **L'accueil de jour et/ou temporaire** : l'accueil de jour et/ou temporaire permet à l'usager d'être accueilli et hébergé une ou plusieurs fois par semaine dans une structure médicalisée, afin d'offrir aux aidants un répit indispensable.

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT

La plupart des EHPAD disposent d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et d'unités d'hébergement renforcées (UHR). Les personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer ou tout trouble apparenté peuvent y recevoir des soins et participer à des activités adaptées à leurs besoins.

AIDES POSSIBLES :

Une aide peut être versée dans le cadre de l'APA pour financer l'accueil de jour, des usagers. En fonction des ressources, une aide supplémentaire peut également être versée (avec un plafond de 60 jours par période de 12 mois).

QUI CONTACTER ?

- **Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** : coordonnées p.10
- **Les Centres Médico-Sociaux (CMS)** : coordonnées p.10
- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** : BP 229 - Centre administratif Romieu - Rue Pasteur - 04013 Digne-les-Bains - Tél : 04 13 55 88 20
- **La plateforme d'accompagnement et de répit** : Association St-Martin - 2 avenue du Maréchal Leclerc - 04000 Digne-les-Bains - Tél : 04 92 36 66 63 et 06 07 47 16 27
- **ESA du département : SSIAD des Mutuelles du Soleil** - 28 boulevard Victor Hugo - 04000 Digne-les-Bains - Tél : 04 92 31 64 64
- Ehpad Les Tilleuls** - Quartier des Eyrauds - BP 105 - 04700 Oraison - Tél : 04 92 70 55 00

Pour plus d'informations ou pour retrouver l'annuaire des structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire et des établissements spécialisés, rendez-vous sur www.mondepartement04.fr

LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE

La maltraitance envers les personnes âgées peut prendre différentes formes : physique, psychologique, financière, civique ou médicale. Ces maltraitements peuvent être intentionnelles ou involontaires et relever de l'ignorance ou de l'inattention de l'entourage.

Afin de lutter contre ce phénomène, le Département a mis en place une Cellule de recueil des Informations Préoccupantes des Personnes Adultes Vulnérables (CIPPAV) pour toute personne âgée de 18 ans et plus. Le signalement peut être anonyme si la personne le souhaite.

LA MALTRAITANCE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

Code de l'action sociale et des familles, article L119-1



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE ENVERS UNE PERSONNE ÂGÉE ?

Vous devez le signaler en contactant l'une des structures ci-dessous :

- **Cellule de recueil des Informations Préoccupantes Pour Adultes Vulnérables (CIPPAV) :**
Place des Récollets - 04000 Digne-les-Bains - Tél : 04 92 30 07 43
Courriel : bientraitance@le04.fr
- **ALMA 04 05 83 84 :** Centre d'écoute « Allô maltraitance au service des personnes âgées, handicapées ou vulnérables » - BP 54 - 04202 Sisteron CEDEX - Tél : 04 86 49 14 94
Courriel : alma040583@outlook.fr
- **Agence Régionale de Santé (ARS) :** BP 229 – Centre administratif Romieu - Rue Pasteur 04013 Digne-les-Bains - Tél : 04 13 55 88 20
- **Agir contre les maltraitements des personnes âgées et des adultes en situation de handicap :** 3977 (numéro vert national gratuit)
- **Police/gendarmerie :** 17

À QUI S'ADRESSER ?

Vous avez des questions sur les aides, l'adaptation de votre logement ou les différents établissements d'accueil ? Des structures sont à votre disposition pour vous accueillir, vous écouter, vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre parcours.

LES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)

Lieux d'accueil et d'écoute, les trois CLIC des Alpes de Haute-Provence vous conseillent et vous assistent dans vos demandes :

- **Accueil et information sur les droits et aides ;**
- **Orientation des personnes âgées ;**
- **Évaluation des besoins et élaboration d'un plan d'accompagnement (sauf APA).**

Ils s'adressent aux personnes âgées, aux familles, aux médecins traitants et aux familles d'accueil.

CONTACTS

- **Centre Local d'Information et de Coordination du Pays Dignois** : 2 rue Caguerenard
Immeuble le Gineste - 04000 Digne-les-Bains - Tél : 04 92 30 33 30
- **Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Haute-Provence** : 328
avenue Blaise Pascal - ZI Saint-Joseph - 04100 Manosque - Tél : 04 92 77 49 54
Courriel : asso.coomaid@orange.fr
- **Centre Local d'Information et de Coordination du Val de Durance** : Immeuble le Touring,
22 avenue de la Libération - 04200 Sisteron - Tél : 04 92 61 53 57

LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS)

Les centres médico-sociaux sont des **structures gérées par le Département** des Alpes de Haute-Provence. Leur mission est de vous accompagner dans toutes vos démarches. Ils regroupent des professionnels qualifiés pour évaluer vos besoins et vous guider tout au long de votre parcours. Si vous ne pouvez plus vous déplacer, des visites à domicile sont possibles.

CONTACTEZ LE CMS LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS :

- | | | |
|--|---|---|
| → Annot
Place du Germe
Tél : 04 92 30 07 90 | → Castellane
126 avenue Frédéric Mistral
Tél : 04 86 62 20 20 | → Digne-les-Bains
Immeuble François Cuzin
4 avenue de la Grave
Tél : 04 92 30 09 00 |
| → Barcelonnette
Avenue Porfirio Díaz
Tél : 04 92 81 12 37 | → Château-Arnoux-St-Auban
3 route nationale
Tél : 04 92 64 34 15 | |

→ **Forcalquier**

2 avenue de
l'Observatoire
Tél : 04 92 30 39 70

→ **Manosque**

49 boulevard Élémir
Bourges
Tél : 04 92 70 17 50

→ **Oraison**

Rue Paul Blanc
Tél : 04 92 79 92 97

→ **Riez**

Rue Jules Henry
Tél : 04 92 77 87 71

→ **St-André-les-Alpes**

Place de Verdun
Tél : 04 92 89 10 23

→ **Sisteron**

3 rue Alsace
Lorraine
Tél : 04 92 61 06 92

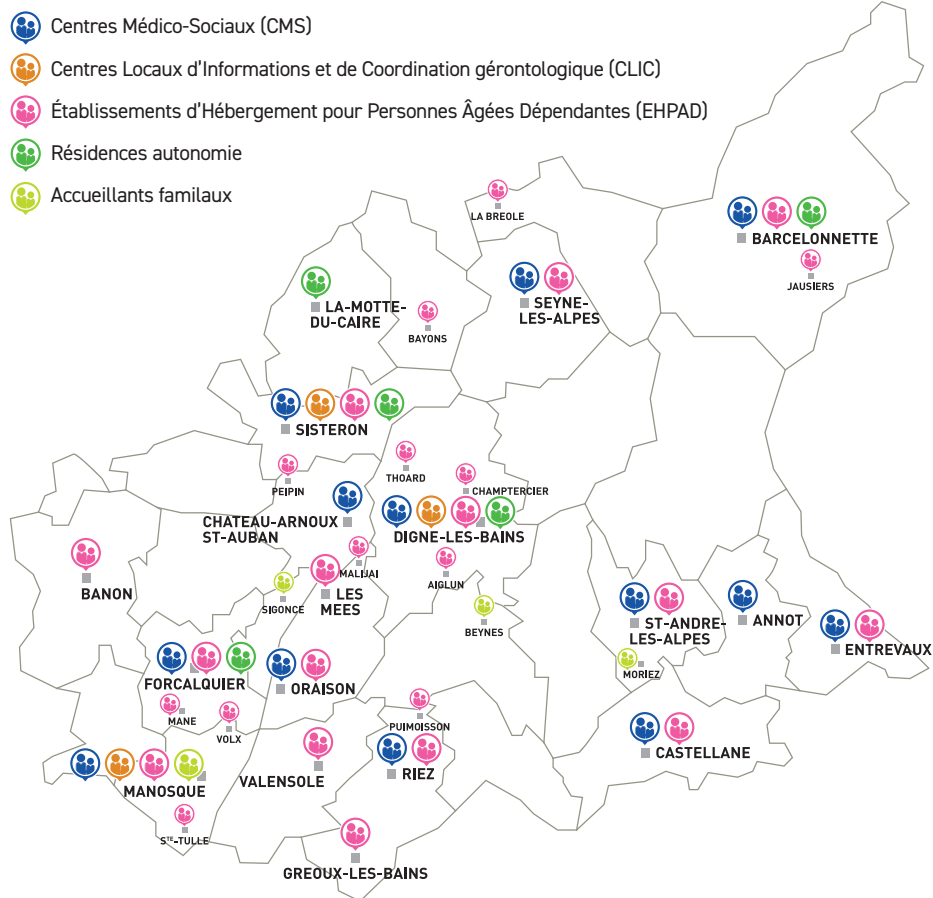
→ **Seyne-les-Alpes**

Maison de l'enfance
et des services publics
Rue du Barri
Tél : 04 92 35 01 02

LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Les CCAS ou les services sociaux de votre mairie sont généralement le point d'information le plus proche de chez vous. Ils vous renseigneront sur les interlocuteurs à contacter pour demander une aide et pourront vous assister dans l'élaboration de dossiers.

Pour avoir les coordonnées du CCAS le plus proche de chez vous, rapprochez-vous de votre mairie.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

13 RUE DU DOCTEUR ROMIEU - CS 70216

04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9

mondepartement04.fr  facebook.com/departement04